



# CHARTRE ÉTHIQUE de l'Achat





**Objet** de la

# charte

Pour assurer le service attendu par ses clients, la SNCF achète à des entreprises extérieures des biens et des prestations. L'objectif de l'acte d'achat est de satisfaire le juste besoin, dans les meilleures conditions de coût, de qualité et de délai.

Indispensable au bon fonctionnement de la SNCF, la pratique de l'achat repose sur l'adhésion aux valeurs communes de l'entreprise :

- le respect,
- la responsabilité,
- l'efficacité.

***Pour décliner ces valeurs, la présente charte énonce les principes de comportement mis en œuvre par la SNCF et par l'ensemble de son personnel.***



est un acte

# encadré

L'acte d'achat s'inscrit dans un cadre réglementaire strict, qui assure une mise en concurrence, ouverte, libre et loyale, gage d'efficacité.

Trois règles incontournables structurent l'acte d'achat :

- le libre accès aux appels d'offres des fournisseurs susceptibles d'y répondre,
- l'égalité de traitement des candidats,
- la transparence et la traçabilité des procédures.

Les fournisseurs doivent avoir accès au même niveau d'information et être sélectionnés sur les mêmes critères.

L'achat donne lieu à un contrat dont les termes doivent être respectés par chacune des parties.

Le respect des règles constitue la meilleure protection contre une éventuelle mise en cause judiciaire des agents concernés.

***Loin de constituer une contrainte, ces règles assurent l'efficacité de l'action si elles sont complétées de la volonté d'agir avec anticipation, organisation et méthode.***



**l'achat** est un acte

# anticipé

L'anticipation vise à définir le juste besoin dès son émergence et à organiser, le plus tôt possible, le processus qui permettra de le satisfaire.

Ainsi, elle permet de saisir les opportunités d'innovations, d'assurer la qualité comme la disponibilité des produits ou des services, et ceci dans les meilleures conditions économiques possibles.

Le travail dans l'urgence nuit à l'efficacité de l'achat ; il doit rester exceptionnel.



est un acte

complexe

et

**collectif**

qui mobilise chacun

De la définition du besoin à la liquidation du marché, la performance de l'achat est le résultat d'un travail d'équipe où la contribution de chacun est déterminante : donneur d'ordres (maître d'ouvrage, commanditaire), prescripteur, acheteur, qualiticien, responsable du suivi (maître d'œuvre), utilisateur, juriste,...

Chacun s'attache à connaître son rôle comme celui des autres, assume ses responsabilités propres et s'implique avec un esprit de coopération, dans le respect des délégations et des règles définies par la SNCF.

Le processus est piloté et son calendrier est géré.

Les phases délicates sont conduites de façon collégiale, en préservant l'unicité de la relation avec les fournisseurs.

***la performance  
de l'achat est  
le résultat d'un  
travail d'équipe  
où la contribution  
de chacun est  
déterminante***



**Le succès**  
de l'achat dépend aussi de  
**comportements**  
**individuels**  
**appropriés,**  
associant confidentialité,  
responsabilité, traçabilité,  
intégrité et exemplarité.





# confidentialité

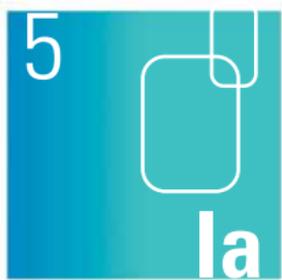
Tout agent impliqué dans l'acte d'achat ou plus simplement amené à côtoyer des fournisseurs dans l'exercice de sa mission, doit veiller :

- à ne donner à quiconque d'information, que s'il est habilité à le faire,
- à préserver les informations qu'il détient, notamment celles reçues des fournisseurs.

Dans le cadre d'un appel d'offres, l'agent désigné comme l'interlocuteur des candidats veille à délivrer strictement les mêmes informations à chacun d'eux.

Lorsqu'elle doit s'exprimer, la SNCF parle d'une seule voix !





# responsabilité et la traçabilité

L'acte d'achat mobilise plusieurs acteurs agissant de façon cohérente et complémentaire.

Chacun doit :

- prendre la mesure précise de sa mission, puis l'exécuter avec diligence et discrétion,
- respecter les missions des autres acteurs du processus,
- agir dans la transparence,
- assurer la traçabilité de ses actes et de leur motivation.





# intégrité

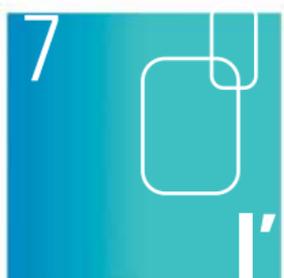
Tout acteur de l'achat exerce son jugement avec impartialité et objectivité.

Parce qu'il peut être confronté à des sollicitations de toute nature, il demeure prudent en toutes circonstances et il fait preuve de la plus grande intégrité.

Il se réfère au code de déontologie ; il refuse les divers cadeaux et les avantages susceptibles de le mettre en situation de dépendance. Il s'écarte spontanément de toute situation susceptible de générer un conflit d'intérêts.

Il établit avec les fournisseurs et, au quotidien, avec leurs salariés, des relations fondées sur le respect mutuel.





# exemplarité

Parce qu'il contribue à la performance et participe à l'image de la SNCF, l'acteur de l'achat respecte les principes d'actions, les règles et les procédures.

Il met en œuvre les bonnes pratiques correspondantes et il se comporte de façon exemplaire en toute circonstance.

***Aucune fonction,  
aucune responsabilité,  
aucune circonstance,  
aucune autorité ne  
dispense d'être  
exemplaire.***





***L'entreprise dans son ensemble et chacun en particulier - quelles que soient sa fonction et sa position - ont pour objectif de respecter, de créer et de préserver les conditions garantissant la mise en œuvre des comportements éthiques attendus des acteurs de l'achat.***

La Présidente de la SNCF,  
*Anne-Marie IDRAC*

La Présidente du Comité d'Éthique,  
*Monique SASSIER*

